MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Garde républicaine

Décision n° 6545 du 9 juin 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la garde républicaine – branche « cavalerie »

NOR : *INTJ2013263S*

Le commandant de la garde républicaine,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 17889 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1922969S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er juillet 2020 :

Baude Philippe	NIGEND : 133 570	NLS : 5 282 340

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1er juillet 2020 :

Georget Jonny	NIGEND : 158 825	NLS : 8 016 045
Demars Renaud	NIGEND : 230 680	NLS : 8 078 192
Ferrière Pauline	NIGEND : 303 527	NLS : 8 090 898

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1er juillet 2020 :

Delalot Rémy	NIGEND : 164 929	NLS : 8 021 531

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 juin 2020.

Le général de division,
commandant la garde républicaine,
É. Bio Farina